

DECISION DU PRESIDENT.CA 066-2019

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION DU PRESIDENT CA 060-2019

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.

Objet de la d cision

Demande de tarifs de la Direction de l'International

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver les tarifs propos s pour l' cole NanoFar 2019 dans le cadre du programme Erasmus Mundus Joint doctorate.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 17 mai 2019

Par d l gation et pour signature,
Le Directeur G n ral des Services
Olivier HUIJSMAN



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **24 mai 2019**

	Direction de l'International		
	DRI		
Désignation	Montant	Centre financier	Observations
NanoFar - Erasmus Mundus Joint doctorate Ecole 2019	250,00 euros	RIMUNOVE1G	<p>La 7ème école du programme NanoFar se déroulera du 24 au 26 juin 2019 à l'université d'Angers (université coordinatrice du consortium NanoFar).</p> <p>Cette école consiste en un cycle de conférence sur le nanomédecine, ouvert aux étudiants du programme doctoral NanoFar, et aux personnes extérieures au programme.</p> <p>Pour les personnes extérieures au programme, les frais d'inscription (sans le repas de gala) seront de 250 euros.</p>
NanoFar - Erasmus Mundus Joint doctorate Ecole 2019	150,00 euros	RIMUNOVE1G	<p>La 7ème école du programme NanoFar se déroulera du 24 au 26 juin 2019 à l'université d'Angers (université coordinatrice du consortium NanoFar).</p> <p>Cette école consiste en un cycle de conférence sur le nanomédecine, ouvert aux étudiants du programme doctoral NanoFar, et aux personnes extérieures au programme.</p> <p>Pour les anciens doctorants du programme, les frais d'inscription (repas de gala et sortie inclus) seront de 150 euros.</p>
NanoFar - Erasmus Mundus Joint doctorate Ecole 2019	30,00 euros	RIMUNOVE1G	<p>La 7ème école du programme NanoFar se déroulera du 24 au 26 juin 2019 à l'université d'Angers (université coordinatrice du consortium NanoFar).</p> <p>Cette école consiste en un cycle de conférence sur le nanomédecine, ouvert aux étudiants du programme doctoral NanoFar, et aux personnes extérieures au programme.</p> <p>Si les personnes extérieures souhaitent participer au repas de gala, ils devront acquitter la somme de 30 euros.</p>